

DigiSanté : promouvoir la transformation numérique du système de santé

Consultation DigiSanté





Programme



- Rétrospective de l'année écoulée
- Vidéo de DigiSanté
- Volets de mise en œuvre du programme
- Projet du volet de mesures 1 («conditions requises pour la transformation numérique»)
- Projet du volet de mesures 2 («Infrastructure nationale»)
- Projet du volet de mesures 3 («Numérisation des prestations des autorités»)
- Projet du volet de mesures 4 («Utilisation secondaire des données pour la planification, le pilotage et la recherche»)
- Perspectives 2024



Rétrospective de l'année écoulé

- Situation de départ
 - Lacunes en matière de données
 - Potentiel de la numérisation
- > Arrêté du Conseil fédéral du 4 mai 2022
 - > DFI (OFSP et OFS) Programme DigiSanté
 - Coordination nécessaire
- > Transmission officielle du message financier
 - Examen parlementaire fin 2024
 - Mise en œuvre jusqu'en 2034



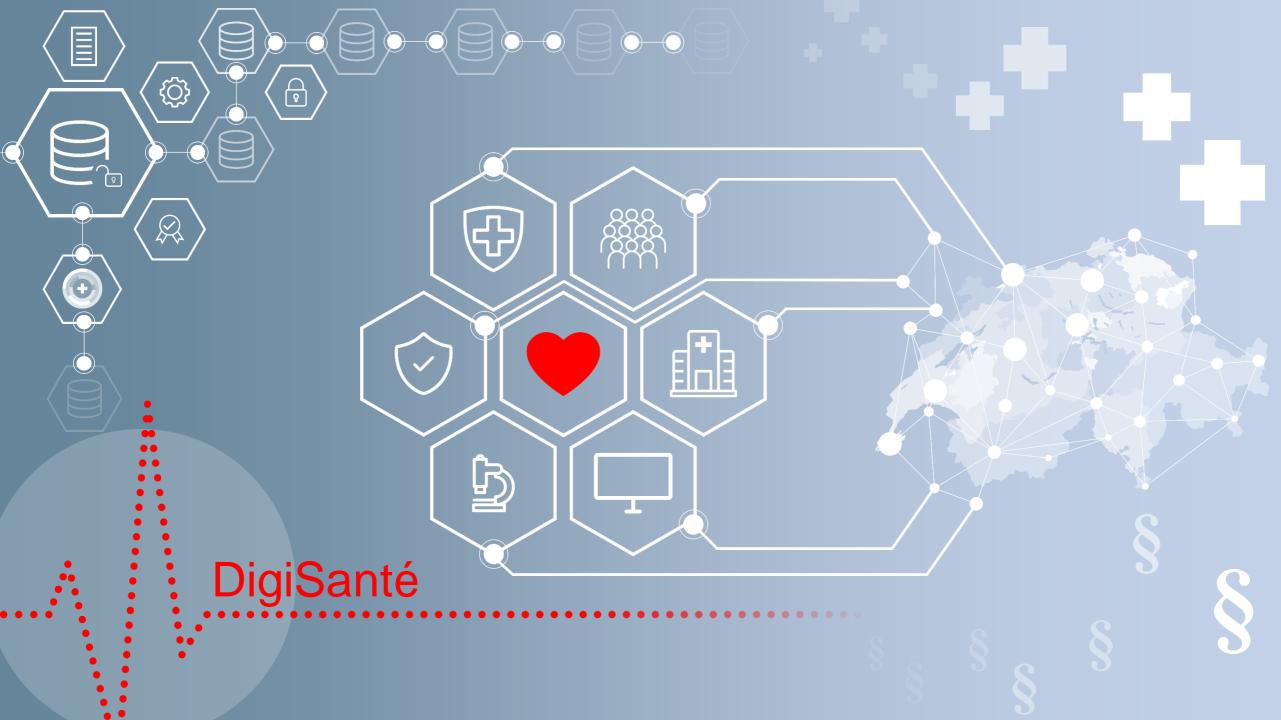


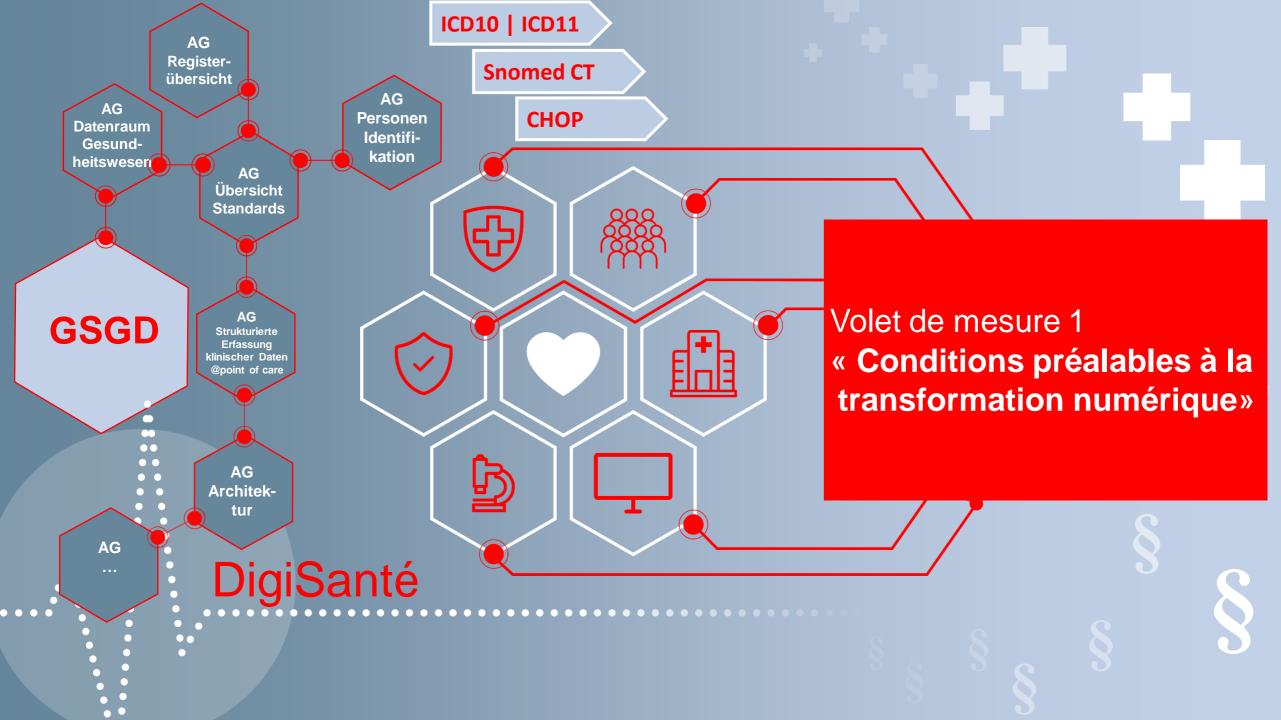
Vidéo

DigiSanté

Vidéo explicative DigiSanté

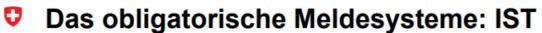












Übermittlung und Sammlung der Befunde von 58 aktuell meldepflic

Datenlieferanten



















Datenbezüge

Volet de mesure 3

93'386 Meldungen in 12 Mt. MANUELLE 77% Post, Fax, Pdf/eMail AUTOMATISCHE 2022 ohne Covid-19

Statistiken

Übermittlung und Erfassung der Meldungen im System



2020 -2022 - NUR Covid-19

DigiSanté



Volet de mesure 4

« Utilisation secondaire pour la planification, le contrôle et la recherche»



Konkretisierung des Datenraums aus Sicht der Forschung

Die Themenbereiche sind in vier Arbeitspakete aufgeteilt

Betroffene Personen haben die Möglichkeit in adäquater Form zur sekundären Nutzung ihrer Daten einzuwilligen.

Consent Management AP

Ein eindeutiger
Personenidentifikator
ermöglicht die
Verknüpfung von
gesundheitsbezogenen
Daten zu
Forschungszwecken.

Personenidentifikation

Eine Nationale Datenkoordinationsstelle ist definiert.

Die Umsetzung der FAIR Datenprinzipien ist sichergestellt.

Datenmanagement

AP3

Datenschutz und Datensicherheit sind umfassend gewahrt.

Der notwendige Rechtsetzungsbedarf ist identifiziert.

Rechtliche Belange (Querschnittsthema)

AP4

DigiSanté





Mise en oeuvre



Les projets comprennent

- La conduite et le pilotage du programme
- La gestion du portefeuille
- La garantie de l'efficacité des solutions mises en œuvre

L'orchestration et la coordination des nombreux acteurs sont essentielles, car le programme déclenchera également des travaux en dehors de l'administration fédérale.



Projet du volet 1: Feuille de route formats d'échange



Carnet d'allergies et intolérances électronique¹

Carnet de vaccination électronique

- Ordre de laboratoire électronique¹
- Médication: Ordonnance électronique¹
- Médication: Plan de médication
- Médication: Autres formats d'échange¹
- Ordre de radiologie électronique
- Rapport de transition électronique
- **DEP Interfaces FHIR**

Plan directeur 2028: Publication de spécifications

Remarque: L'année indique le moment où une spécification est publiée (par exemple sur fhir.ch). Leur ancrage juridique et leur mise en œuvre ont lieu plus tard. Les spécifications publiées peuvent déjà être utilisées. Des modifications peuvent être apportées en fonction de nouvelles connaissances.

- Carnet de santé maternité électronique
- Carnet d'urgence électronique
- Rapport radiologique électronique

- Formulaire d'anamnèse électronique
- Carnet de santé de l'enfant électronique
- Médication: Architecture
- Carnet radiologique électronique
- Prescription électronique

Déjà publié

2024

Notification lors du

téléchargement de

Rapports de laboratoire

International Patient

documents

électronique

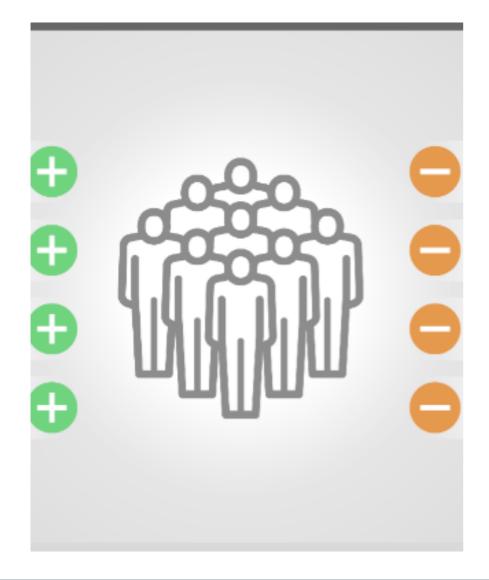
Summary

2025

Plan directeur 2028

Publication de spécifications





Projet du volet 2: Registre des fournisseurs de prestations - LeReg

- Décision parlementaire du 19 juin 2020
- Promouvoir l'échange d'informations intercantonal
- Détermination du nombre maximal de prestataires de soins ambulatoires agréés.
- Première compilation complète de tous les prestataires de soins ambulatoires agréés à facturer selon la LAMal



Projet du volet 2: Registre du don d'organe et de

tissus - OgReg







J'exprime ma volonté sur le don d'organes.

Il existe plusieurs modèles de déclaration de volonté en lien avec le don d'organes et de tissus. Le 15 mai 2022, une votation a eu lieu en Suisse concernant une nouvelle loi sur la transplantation. Le consentement présumé au sens large a été adopté. Celui-ci entrera en vigueur au plus tôt en 2025. D'ici là, c'est le principe du consentement explicite au sens large qui s'applique en Suisse.

Image: Obtenir une carte de donneur - VIVRE PARTAGER (vivre-partager.ch)



Projet du volet 3: Système d'information et de surveillance – ISAK



- Centralisation dans un seul système
- Vue en temps réel sur l'état actuel
 des processus de surveillance des
 - assurances.
- Numérisation et automatisation des tâches et processus

- Développement d'un nouveau système adaptable aux besoins des utilisateurs.
 - Élimination des inefficacités et
 - ruptures médiatiques actuelles
 - pour un mode de travail moderne





Projet du volet 3: Plateforme électronique des prestations - ePL

- L'OFSP édicte des dispositions sur l'obligation de prise en charge et l'étendue du remboursement des moyens et objets de diagnostic ou de traitement.
- Mise ne place d'une plateforme extensible
- Le but du renouvellement :
 - exploiter les synergies avec d'autres processus





Projet du volet 3: Séjours stationnaires en hôpitaux - SpiGes





- Mise en œuvre du principe once-only pour la collecte des données des hôpitaux avec utilisation multiple selon les besoins
- Coordination par l'OFS des parties prenantes (livreurs et utilisateurs des données)
- Ensemble de données uniforme et harmonisé pour différents besoins par différents acteurs
- Réduction de la charge pour les hôpitaux, augmentation de la transparence (processus, qualité des données) et de la cohérence des données
- Intégration au programme «Digisanté» dès 2025



Projet du volet 3: Vision projet SpiGes







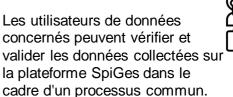
Toutes les informations de la statistique médicale des hôpitaux (MS), de la statistique des coûts par cas (FKS) et de la partie financière de la statistique des hôpitaux (KS) ainsi que les données hospitalières stationnaires d'autres utilisateurs selon la LAMal (cantons, assureurs, organisation tarifaire, surveillant des prix, etc.) peuvent être collectées via la plateforme SpiGes.



Des fonctionnalités de contrôle étendues

De nombreuses fonctionnalités de contrôle sont disponibles pour vérifier les données sous tous les aspects. Elles comprennent des contrôles syntaxiques, sémantiques et de contenu, ainsi que des analyses complètes qui sont évaluées manuellement.

Vérification collaborative des données





Processus de clôture

Tous les utilisateurs confirment l'état final de données dans une séquence prédéfinie.



Connexions via l'API

Des interfaces machine-tomachine automatiques permettent d'échanger rapidement des données (p. ex. en cas de pandémie), de vérifier les données dans des systèmes sources ou de connecter des plateformes cantonales.

SpiGes - la plate-forme collaborative pour le relevé de données des hôpitaux selon le principe once-only

Protection et sécurité des données

L'application répond à toutes les exigences.



Distribution spécifique à l'utilisateur

Les utilisateurs autorisés peuvent télécharger leurs ensembles spécifiques de données administratives à des moments définis.

Transparence sur la qualité des données

Des dialogues sur la plateforme ainsi qu'un protocole de contrôle exportable fournissent des informations détaillées sur la qualité des données collectées.

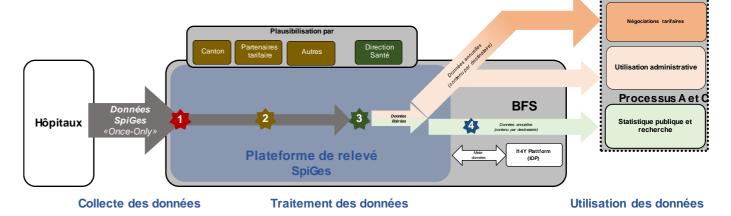
Intégration de microservices

Pour de nombreuses fonctionnalités, il est fait appel aux microservices du système d'information statistique SIS. Il s'agit notamment de la gestion des métadonnées, de la vérification du NAVS, de la pseudonymisation/KMS, de l'enregistreur DB. L'utilisation d'autres microservices est en cours de clarification.





Projet du volet 3: Séjours stationnaires en hôpitaux - SpiGes



Prochaines étapes

Développement de la plateforme SpiGes

Relevé pilote (quelques hôpitaux)

Finalisation de la plateforme

Mise en exploitation et relevé productif (données 2024)

jusque décembre 2023

dès avril 2024

jusque décembre 2024

dès janvier 2025





Projet du volet 4: Réutilisation des données à des fins de recherche (données secondaires)

- Utilisation secondaire sûre et sous respect de la protection des données et des aspects éthiques des données
- Mise en place et coordination d'un réseau pour l'extension et la consolidation des données
- . Mise à disposition des données avec accès sécurisé
- Elaboration d'un catalogue complet de données disponibles
- Contribution au renforcement de la Suisse en tant que site de recherche



Perspectives 2024



- A) Programm DigiSanté (suite des travaux)
- Planification de la phase d'initialisation pour 2024, afin de créer une base solide pour le succès du programme.
- Organisation du programme Ramp-Up, structuration des processus et de l'organisation.
- Analyse des dépendances avec d'autres projets en cours pour exploiter les synergies et identifier les risques de manière précoce.
- ...
- B) Communication
- Poursuite des «Heures DigiSanté», Newsletter, échange avec les parties prenantes («Fachgruppe Datenmanagement») ...

Eidgenössisches Departement des Innern EDI Bundesamt für Gesundheit BAG Bundesamt für Statistik BFS



